

Les disponibilités annuelles du Fonds, dont le capital augmente régulièrement, permettent certainement de faire face à un volume plus important de requêtes, tout en maintenant les indemnités au niveau compatible avec la pratique et les réglementations locales.

Un rappel est adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour que celles-ci utilisent les possibilités d'indemnisation prévues par le Fonds et en fassent bénéficier leurs membres méritants.

Le Conseil du Fonds français Maurice de Madre, au CICR, à Genève, de même que les délégations du CICR dans le monde se tiennent à la disposition des intéressés, afin de leur fournir tous les renseignements nécessaires et leur indiquer la procédure à suivre pour présenter des demandes d'allocation.

L'Agence Centrale de Recherches aujourd'hui

Le nouveau bâtiment de l'Agence Centrale de Recherches (ACR) du CICR a été inauguré dernièrement à Genève; c'est une occasion de parler des développements récents de cette Agence dans ses activités et dans son organisation.

Quel est le rôle spécifique et quelles sont les activités de l'Agence centrale de recherches? Active depuis plus de cent ans, l'ACR dispose d'un fichier central qui regroupe aujourd'hui 60 millions de cartes avec des renseignements concernant environ 40 millions de personnes. En 1984, quelque 340 000 requêtes ou informations ont été reçues et enregistrées. En termes généraux, on peut dire que l'ACR est chargée de recueillir, de conserver et de communiquer les renseignements sur les victimes des conflits. Elle contribue ainsi à soulager les souffrances morales des victimes.

En plus, grâce à son service de messages familiaux, l'ACR se charge de transmettre des nouvelles de caractère humanitaire entre des personnes privées des moyens de communication habituels.

Chaque année, dans le cadre de conflits internationaux, de guerres civiles ou de situations de troubles intérieurs, des milliers de personnes — militaires ou civils, réfugiés ou détenus, adultes ou enfants — se trouvent incarcérées, déportées, brutalement coupées de leurs racines, sans aucun moyen de communiquer, pas même

avec leurs proches. Pour elles, la Croix-Rouge représente souvent l'unique espoir de recevoir un jour des nouvelles de leurs familles.

Afin d'assurer les meilleures conditions de conservation et une exploitation optimale de la masse de données que l'Agence a réunies au cours des décennies, les anciens documents sont aujourd'hui microfilmés et, pour les conflits actuels, les renseignements sont répertoriés sur ordinateur. Le nouveau bâtiment, qui vient d'être inauguré, offre à l'ACR l'espace et les agencements indispensables : le fichier central, généreusement éclairé par des verrières, a pris place au niveau supérieur, l'informatique et le microfilmage ont été aménagés dans des locaux dotés des équipements techniques les plus récents.

*

Depuis sa création, lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, jusqu'aux années 60, l'Agence Centrale de Recherches, qui a porté plusieurs noms différents au cours de son histoire, a essentiellement fonctionné comme un secrétariat recevant et transmettant des informations d'ordre personnel ou familial entre belligérants.

En 1969, la situation a évolué. Pour la première fois, des délégués du CICR ont été spécialement formés et ont été envoyés sur le terrain. Depuis lors, les « tâches d'Agence » font partie intégrante des activités du CICR dans ses délégations.

De plus, le développement des activités du CICR a rendu nécessaire d'élargir le recrutement du personnel et d'améliorer sa polyvalence. Il fallait en effet pouvoir trouver à l'Agence du personnel disponible pour partir sur le terrain et y remplir des fonctions de délégué ou de secrétaire dans les délégations ou, à l'inverse, il était nécessaire d'avoir à disposition, dans d'autres départements du CICR, des personnes capables de renforcer à certains moments les effectifs de l'Agence, au siège ou sur le terrain.

De ce changement d'approche est née une nouvelle génération de jeunes délégués, disponibles à tout moment pour des missions sur le terrain.

En 1981, le Comité a pris conscience qu'il fallait faire un nouveau pas en avant et adapter les structures internes de l'ACR aux besoins nouveaux. La nomination de chefs de division, l'utilisation de l'informatique, l'effort consenti dans le domaine de la formation interne ou externe (tant sur le plan des techniques propres à l'Agence, que des matières telles que la connaissance des langues, la gestion d'entreprise ou le microfilmage de documents),

la création d'un centre de documentation, ont représenté une première étape. Les efforts pour examiner, à la lumière des expériences vécues, la doctrine et les principes qui, dans le cadre des Conventions de Genève, guident le travail de l'Agence ainsi que, d'autre part, le développement d'une coopération plus étroite avec les Sociétés Nationales, partenaires naturels de l'ACR : tout cela constitue autant de témoignages de l'élan nouveau avec lequel l'Agence travaille.

En novembre 1982, l'Agence a organisé un séminaire technique international¹, qui réunit à Genève les représentants de quelque cinquante Sociétés nationales, pour discuter de questions relatives aux activités de l'Agence. C'était la première fois qu'un tel séminaire avait lieu. Il a été bien accueilli par les Sociétés Nationales et s'est révélé très utile, car il a permis de dégager un certain nombre de lignes directrices qui faciliteront, nous l'espérons, la définition des tâches des uns et des autres, ainsi que les modes de coopération dans les domaines de l'Agence sur un plan international.

L'ACR avait mis sur pied un groupe de travail pour préparer ce séminaire et on s'est vite aperçu qu'un suivi important devait être assuré. C'est ainsi qu'a été créée une petite unité, appelée PEM (Principes et Méthodes), composée de quelques collaborateurs expérimentés de l'Agence et rattachée directement à sa direction, pour effectuer un certain nombre de tâches de réflexion et de recherches dans le domaine de la doctrine et des méthodes de travail de l'Agence. Ce groupe a également pour tâche de donner suite à un certain nombre de vœux émis par les Sociétés Nationales lors du séminaire international, tenant compte du souhait plus général du CICR de renforcer sa collaboration avec les Sociétés Nationales.

Outre l'analyse des débats tenus pendant le premier séminaire de novembre 1982 et la production d'un rapport final sur cette réunion, le groupe a travaillé depuis lors à l'élaboration d'un Manuel sur les Principes d'action et les Méthodes de travail de l'ACR. Un Guide à l'intention des Sociétés Nationales va être publié. Il devrait permettre d'améliorer la collaboration déjà existante et de faciliter, pour chaque Société Nationale, le développement de son propre service de recherches.

Confronté à de nouveaux défis, c'est en améliorant chacun de ses services que le CICR s'efforce de remplir le mandat qui lui a été confié par la communauté internationale.

¹ Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier-février 1983.